

Décision

Générale

colonial

Décision n° 846 du 26 juin 1953

n° 846

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de la décision n° 1196 du 29 novembre 1952 est ainsi modifié : M. Lariau, soudeur du cadre métropolitain, est mis à la disposition du Chef du Service des Postes et Télécommunications en remplacement numérique de M. Desmeules, agent des lignes, affecté en AOF. Les émoluments de l'intéressé seront imputés au budget local pour compter du 1er juillet 1953.